

## RÈGLES SPÉCIFIQUES POUR LA PRATIQUE DU SKI DE MONTAGNE DANS LES STATIONS DE SKI

1. La pratique du ski de montagne n'est autorisée que sur les itinéraires ou les pistes de ski et aux heures prévues à cet effet par l'entreprise exploitante.
2. Ne jamais emprunter de piste fermée. Respecter toujours les indications relatives aux pistes.
3. Les chiens sont interdits sur l'ensemble du domaine skiable.
4. Il est interdit aux piétons et aux pratiquants de raquettes à neige d'emprunter les pistes et les itinéraires de ski de randonnée; des circuits spécifiques et/ou des pistes autorisées ont été aménagés pour cette pratique.
5. Il est interdit de skier à la descente sur les circuits de montée, tracés hors-pistes.

La pratique du ski de montagne doit respecter les consignes de sécurité, les recommandations et les horaires indiqués dans le règlement d'usage de chaque station. Il convient de consulter les itinéraires et les pistes autorisées de chaque station avant de prendre le départ.

**Nous vous rappelons que vous êtes responsable de votre propre sécurité et de l'utilisation adéquate de votre matériel.**

L'autorisation de pratiquer les sports de neige dans les stations de ski dépend exclusivement de chaque entreprise exploitante et prend en compte le règlement d'utilisation des stations de ski conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement des conditions pour la pratique des sports de neige autres que le ski alpin et le ski de fond dans les stations de ski (Journal Officiel de la Principauté d'Andorre (BOPA), n° 153 du 23/12/2020).

L'entreprise exploitante peut exiger que la personne qui pratique le ski de montagne soit en possession d'un forfait.

## SKI DE RANDONNÉE

Règles spécifiques et recommandations pour la pratique du ski de montagne dans les stations de ski.

## LLE SKI DE RANDONNÉE SUR LES DOMAINES SKIABLES

De plus en plus de personnes pratiquent le ski de randonnée sur les domaines skiables des stations de ski. Sport merveilleux et bon pour la santé, le ski de randonnée peut aussi être une source de risques et de conflits potentiels sur les pistes s'il n'est pas pratiqué de manière responsable, prudente et ordonnée.

Comme tout autre utilisateur des pistes, les skieurs de randonnée sont tenus de respecter le règlement de police de chaque station.

**La présente brochure souhaite attirer leur attention sur les normes de conduite à suivre sur domaines skiables.**

À cet effet, nous vous présentons les itinéraires et les pistes situés sur les domaines skiables des stations où il est possible de pratiquer le ski de randonnée en toute sécurité, ainsi que les horaires établis, en et hors exploitation.



Édition, décembre 2020

[www.skiandorra.ad](http://www.skiandorra.ad)

[www.fam.ad](http://www.fam.ad)



## PRATIQUE DU SKI DE RANDONNÉE SUR LES DOMAINES SKIABLES

### DURANT L'HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA STATION

#### Plus de 20 itinéraires spécifiques de ski de randonnée durant la journée.

- La pratique du ski de randonnée sur les domaines skiables n'est autorisée que sur les itinéraires spécifiques réservés au ski de randonnée et sur les pistes autorisées par la station.
- Dans le sens de la montée et si l'itinéraire passe sur les pistes, l'utilisateur doit monter en utilisant le bord de la piste en faisant attention à tout moment aux skieurs qui descendent. Si les usagers montent en groupe, ils doivent se placer en file indienne.
- L'utilisateur qui descend sur une piste de ski est soumis aux règles de conduite établies par la Fédération Internationale de Ski (normes FIS).
- Il est interdit de traverser les pistes à des points où la visibilité n'est pas bonne (comme des changements de pente ou des intersections, entre autres). Il convient de traverser les pistes aux points indiqués par la station à cet effet.
- Vous pouvez consulter cette information sur place, à la station, ou sur son site web.



### EN DEHORS DE L'HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA STATION

#### Chaque station peut prévoir des itinéraires spécifiques de ski de randonnée nocturne.

- Après la fermeture des remontées mécaniques, les pistes sont fermées. Ensuite commencent les travaux de préparation pour le lendemain avec des engins de dommages.
- Il faut être vigilant et prudent car il peut être nécessaire de réaliser des déclenchements préventifs d'avalanches durant la journée, 24 heures sur 24.
- Il est très important que les pratiquants de ski de randonnée nocturne soient conscients du danger que représentent pour eux les engins de damage, mais surtout le treuil (les câbles) qui les soutiennent. Il y a danger de mort!



**C'est pourquoi, pour réduire les risques d'accident, la station établit des horaires et assigne les pistes où pratiquer le ski de randonnée de nuit.**

 de 17 h 30 à 22 h 00

La pratique du ski de randonnée est autorisée sur quelques stations de 17 h 30 à 22 h 00 sur les pistes indiquées par la station. Bien qu'il n'y ait pas de dameuses y travaillant à l'aide de treuils, il faut tout de même rester vigilant. D'autres engins de damage ou autres engins et véhicules de la station peuvent travailler à la préparation des pistes. Prudence donc, et respect des mises en garde.

Avant de sortir, il convient de se renseigner sur les pistes aménagées pour la pratique du ski de randonnée nocturne. Vous pouvez consulter cette information sur place, à la station, ou sur son site web.

 de 22 h 00 à 07 h 00

Il est interdit de pratiquer le ski de randonnée, ni en montée ni en descente, de 22 h 00 à 07 h 00 sur le domaine skiable de la station.



 de 07 h 00 à 09 h 00

Avant l'ouverture de la station, de 07 h 00 à 09 h 00, la pratique du ski de randonnée est autorisée sur tout le domaine, **sauf les jours où les conditions exigent le déclenchement du PIDA.**

Il faut être également vigilant, car des engins de damage ou d'autres engins et véhicules de la station peuvent travailler à la préparation des pistes.

**Renseignez-vous auprès de la station pour connaître les horaires et les pistes desservies ainsi que les heures d'ouverture au public.**

[www.grandvalira.com](http://www.grandvalira.com)  
[www.ordinoarcalis.com](http://www.ordinoarcalis.com)  
[www.vallnordpalarinsal.com](http://www.vallnordpalarinsal.com)  
[www.naturlandia.ad](http://www.naturlandia.ad)



## RÈGLES SPÉCIFIQUES POUR LA PRATIQUE DU SKI DE MONTAGNE NOCTURNE

- L'utilisateur doit descendre à une vitesse modérée, porter une lampe frontale ayant une puissance lumineuse d'au moins 300 lumens et utiliser des accessoires réfléchissants pour voir mais surtout, pour être vu.
- Il faut suivre les itinéraires aménagés pour le ski nocturne, aussi bien en montée qu'à la descente.
- Descendre toujours en empruntant la bordure de la piste pour ne pas l'abîmer et pour respecter le travail des conducteurs des engins.
- Descendre à vitesse réduite, des engins peuvent travailler et des motoneiges circuler.
- Les feux clignotants nous signalent qu'il faut passer derrière, ils avertissent que le câble du treuil est fixé à la dameuse.
- Renseignez-vous sur la météo et sur les risques d'avalanches.